



LABEL JEUNES FFF
CA CRÉDIT AGRICOLE
2021-2024

**DOSSIER D'INSCRIPTION
BABY FOOT
SAISON 2022-2023**

AUCUNE DEMANDE DE LICENCE INCOMPLETE NE SERA TRAITEE

**TOUS LES DOSSIERS DOIVENT ETRE REMIS AU SECRETARIAT
(En aucun cas le dossier ne doit être remis aux coaches)**

**AUCUN REMBOURSEMENT DE LICENCE NE SERA EFFECTUE QUELQU'EN SOIT
LE MOTIF DURANT LA SAISON**

**LE TRANSPORT DES JOUEURS TOUTES CATEGORIES CONFONDUES LORS DES
MATCHS ET TOURNOIS EST A LA CHARGE DES PARENTS**

Contact :

Mail : secretariat.fcsgsp91@gmail.com

Téléphone : 06.59.99.57.67 (dans la journée merci de privilégier les SMS et ou WhatsApp)

Facebook: FC Saint Germain Saint Pierre

Site internet : www.fcsgsp.com

Instagram : @FCSGSP



DOCUMENTS À FOURNIR

- Copie recto de carte d'identité du joueur ou copie du livret de famille
- 1 photo
- un certificat médical
- fiche de renseignements complétée et signée
- fiche de droit à l'image complétée et signée
- règlement :
 - * Chèque (paiement en 3 fois possible)
 - * Espèces (paiement intégral)
 - * Chèques vacances/Coupons sport (chèque de caution à remettre en attente des chèques Vacances et ou des coupons sports)

Remise de -10 % à partir du 2ème licencié (10% sur la licence la moins chère)
Remise de -30 % à partir du 3ème licencié (30% sur la licence la moins chère)

PACK LOISIRS

1 entraînement – 1 match par trimestre

CATEGORIE BABY FOOT

150 Euros

Pack offert : Short + chaussettes + survêtement + gourde + sac chaussures + maillot



FICHE DE RENSEIGNEMENTS BABY FOOT

Licencié :

Nom : Taille de vêtement :
Prénom : Pointure :
Date de naissance : / /
Adresse :
Ville :

Responsable légal du licencié pour les mineurs :

Nom : Prénom :
Lien avec le licencié :
Adresse mail :@.....
Téléphone : - - - -

Nom : Prénom :
Lien avec le licencié :
Adresse mail :@.....
Téléphone : - - - -

Informations complémentaires :

Problèmes de santé particuliers :
Personne à prévenir en cas d'accident (autre que le responsable légal) :
Nom :
Prénom :
Téléphone : - - - -

J'autorise mon enfant à quitter le stade seul après les séances d'entraînements ou les jours de matchs : Oui Non

Je reconnais avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur du club. Ce dernier est également accessible sur les panneaux d'affichage

Date et Signature



AUTORISATION PARENTALE SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Je soussigné(e) :

Enfant :

- **N'autorise pas la prise de vue** et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif **du FOOTBALL CLUB SAINT GERMAIN – SAINT PIERRE**
- Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif **du FOOTBALL CLUB SAINT GERMAIN – SAINT PIERRE**

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

Fait à :

Le :

Date et signature du parent/représentant légal

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.

Un document manuscrit doit ainsi être signé par la ou les personnes concernées par la photographie. Le document doit en outre faire apparaître les mentions permettant de faire référence aux photos concernées par l'autorisation et à l'utilisation qui en est faite.

Il ne peut en aucun cas être établie d'autorisation globale, couvrant tout type de photographie impliquant la personne.

Cas des enfants mineurs

Dans le cas des enfants mineurs, la signature d'autorisation des parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux doit également être obtenue par écrit.

De plus,

La diffusion de photos et de vidéos sur le site internet du club est autorisée par les licenciés, parents de mineurs et accompagnateurs.

Sauf avis contraire des concernés formulé par lettre recommandée, et dans ce cas seulement, celles-ci seront effacées dans les plus brefs délais. Pour les mineurs, la demande d'effacement sera faite par les parents.

